


PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle culturelle de la Muse à Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François		BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	VIEILLAME	Raymond	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	En cours	En cours		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain	X	En cours	En cours	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIBE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal		BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Françine		PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOUR ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	X
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	X
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	ARLANDES	Régis	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X	COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	

AR Prefecture

DELEGUÉS / DELEGUÉES

082-25820697
Reçu le 06/07/2023

COMMUNES

2020-DCS20230620_06-DE

TITULAIRES

SUPPLEANTS

COMMUNES	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	LOUCHER	Luc		ELICHABE	Christelle	X
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLARQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis	X	CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

DÉLÉGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DÉLÉGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
COMPAGNAT	Gilles	AUVILLAR	DELACHOUX	Jean-Paul	POMMEVIC
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	LESTRADE	Christian	VAZERAC
BELON	Daniel	PUYLAROCQUE	LINSTRUISEUR	Francine	MIRABEL
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN
BAYLAC	Fernand	VERFEIL SUR SEYE	CADILHAC	Jean-Louis	GINALS

Membres en exercice : 195

Membres présents : 117

Membres excusés : 78

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 6

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

Assistaient également à la séance :

M. PEZOUS, Président de l'Association des Maires de France 82
M. DOR, représentant EDF
M. VIAUD, Directeur 3D Energies
M. MAERTEN, Directeur de la Banque populaire d'Occitanie
M. POMMIER, Directeur adjoint SEM 24
M. POUGET, Service voirie et aménagement - Département 82
Mme PINEAU, Directrice Générale des Services
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), M. SERRA (BIOULE), Mme CASTILLO et M. TORNER (CORBARIEU), M. THAU (LAMOTHE CUMONT), M. COLMAGRO (MONCLAR), M. RICHARD (MONTBARLA), M. VALETTE (PUYLAROCQUE).

M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président du syndicat et Maire de Bressols souhaite la bienvenue dans sa commune et remercie tous les élus d'avoir fait le déplacement pour cette assemblée générale dont l'objet principal est la création de la Société d'Economie Mixte.

M. le Président du SDE 82 remercie les membres présents de s'être mobilisés pour cette réunion. Il souhaite la bienvenue à M. Viaud Directeur général de 3D Energies des Deux-Sèvres et à M. Maerten Directeur de la banque populaire, actionnaires de la Société d'Economie Mixte. Il salue également M. Pommier, Directeur général adjoint de la SEM 24, M. Pezous, Président de l'association des Maires et M. Dor représentant Mme Albouy-David d'EDF.

I - Délibérations

Test des boitiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boitier électronique. Les 123 boitiers sont activés. Le quorum est atteint.

♦ Création de la Société d'Economie Mixte (SEM)

Le Président remercie tous les élus du "groupe SEM" et Mme Guilhem d'Aphila pour leur participation active à la création de la SEM. Cette création est un point fort du projet de gouvernance et sa création est l'aboutissement de plusieurs mois de travail. Beaucoup de concertation, de réflexions étayées et des rencontres avec d'autres SEM ont permis l'émergence d'un modèle et d'une ambition, celle de créer un outil de développement du territoire au service de l'autonomie et de la maîtrise énergétique. C'est dans le cadre de la production d'énergies renouvelables que la SEM est créée. Son capital de 4 321 000 € est réparti entre le SDE 82 avec 3 500 000 € représentant 82,7 % de la capitalisation globale, 423 000 € pour 3D Energies soit 10 % du capital et la banque populaire d'Occitanie avec 308 000 € pour 7,3 % du capital.

M. Viaud, Directeur de 3D Energies présente sa structure avec l'imbrication des différentes entreprises créées. Le leitmotiv est "des projets par et pour le territoire". La SEM agit pour le développement des énergies renouvelables. Le syndicat est particulier puisqu'Enedis n'est présent que sur quelques enclaves, c'est le syndicat qui assure lui-même l'acheminement. Une filiale assure la gestion du réseau, SEOLIS et SELIA sont chargés de la fourniture. Il existe deux filiales de production d'énergie, SEOLIS PROD pour l'hydraulique, la

méthanisation et le photovoltaïque et 3D énergies pour l'éolien. Depuis 20 ans, cette structure est autonome pour le développement, la construction et l'exploitation. Pour ce qui concerne les aides du syndicat aux collectivités, tous les bénéfices induits par les entreprises alimentent le syndicat d'énergie qui répond à une stratégie d'aménagement du territoire. C'est environ 13 millions par an redistribués aux collectivités dans le cadre d'une économie circulaire. Beaucoup d'activités dans les Deux-Sèvres avec de l'éolien, du photovoltaïque et de la méthanisation mais également au niveau national, en Tarn-et-Garonne, dans les Pyrénées et les Alpes (hydraulique) et dans le Massif central (photovoltaïque) etc. Compte tenu du stock de projets, il est envisagé d'atteindre 600 gigawattheures en 2030. L'objectif est de ressourcer les collectivités via les énergies renouvelables et de pouvoir permettre aux particuliers d'accéder à ce volume de production. L'objectif est également que les retombées bénéficient au territoire. Le chiffre d'affaires des deux structures réunies est d'environ 40 millions d'euros, 20 millions pour l'éolien et 20 millions pour le photovoltaïque et la méthanisation.

M. Pommier, Directeur adjoint de la SEM Dordogne indique que la SEM 24 est similaire à celle que constitue le SDE 82. Elle a été créée en avril 2017 avec un apport de 5,7 millions (78,9 % du capital et deux collaborateurs). Le capital a atteint 10 millions d'euros en 2020 et 20 millions d'euros en 2023 pour faire face à la croissance de la SEM. Spécialisée dans le photovoltaïque, la SEM 24 est aussi présente dans la méthanisation et l'hydroélectricité. Il n'y a pas d'éolien en Dordogne. Le résultat du premier exercice a été déficitaire pour retrouver un équilibre au second puis excédentaire depuis. La structure comptait 12 collaborateurs en 2022, 20 en 2023 et 50 à 60 fin 2023 puisque le rachat du plus gros constructeur de photovoltaïques du territoire est en cours. De 2017 à 2022, il a été investi environ 25 millions sur le territoire mais rien que pour 2023, c'est plus de 20 millions. Par le rayonnement de la SEM et de ses investissements, les créations d'emplois sont estimées à 70 emplois équivalent temps plein. La SEM 24 est aujourd'hui développeur investisseur exploitant et constructeur puisqu'elle réalise elle-même la maintenance, l'exploitation de l'ensemble des centrales. 130 sont en service et beaucoup sont en construction et en développement.

Le Président confirme que le souhait du SDE 82 était de s'appuyer sur l'expertise de ces SEM pour créer la SEM sur le Tarn-et-Garonne. La nouvelle SEM va monter en puissance progressivement et il sera certainement fait de nouveau appel aux bons conseils des SEM voisines dans l'attente d'être totalement structuré. La coopération est riche dans ce domaine. Le Président ajoute que le SDE 82 a également travaillé avec Avergies, SEM du Lot-et-Garonne dont certains projets ont déjà été évoqués lors d'une précédente assemblée. Pour ce qui concerne la gouvernance, il indique qu'un conseil d'administration doit être constitué. La volonté est que chacun des territoires soit représenté. Il propose : Mme Berly pour le Grand-Montauban, M. Delachoux pour la Communauté de communes des Deux-Rives, M. Ducos, M. Estripeau, M. Garguy, Mme Lavedrine, M. Lestrade, M. Massaloup, M. Tonin, M. Villeneuve, M. Gayral ainsi que M. Maerten pour la banque populaire et M. Viaud pour 3D Energies.



Pour ce qui concerne l'identité visuelle, confiée à un cabinet de communication, M. Bouet indique que le nom de Soélia fait référence à la ressource naturelle le soleil. Sa typographie et sa disposition font aussi référence à une activité orientée vers la nouveauté et l'innovation. Le jeu de couleurs reprend à l'identique le jeu de couleurs du logo du SDE 82 pour marquer sa filiation forte avec le syndicat. L'ajout « Énergies Nouvelles de Tarn-et-Garonne » montre que cette SEM sera profondément ancrée dans son territoire. Elle se veut le vecteur d'énergies renouvelables mais aussi d'une forme de renouveau dans la façon d'aborder ses projets d'énergies renouvelables. Du « Tarn-et-Garonne » parce que l'objectif est de se nourrir de la spécificité de notre territoire mais aussi de rayonner ailleurs comme peuvent le faire les SEM des départements voisins avec qui Soélia aura sans doute des partenariats.

M. le Président ajoute, d'un point de vue des valeurs, que la création de la SEM doit se faire dans un esprit de service public. La dimension éthique doit être respectée. Les projets se feront en accord avec les communes et certaines professions notamment la profession agricole pour le photovoltaïque au sol ou encore la méthanisation.

M. Viaud aime à rappeler que c'est aux collectivités d'impulser la stratégie d'aménagement du territoire. Dans les Deux-Sèvres il y a une pression forte et historique sur l'éolien difficilement maîtrisable puisque les collectivités n'ont pas les moyens d'une opposabilité juridique forte. Le sujet préoccupant aujourd'hui dans les Deux-Sèvres c'est la pression sur l'agrivoltaïque. Pour répondre au leitmotiv de la stratégie d'aménagement du territoire « agir pour ne pas subir » il a été constitué en lien avec le Conseil départemental et l'association des maires de France, une charte de développement EnR pour obliger à rendre des principes opposables sur l'éthique de développement. Les différentes institutions des Deux-Sèvres sont consultées pour les regrouper

082-258200575-20230620-DCS20230620_06.DE
Recu le 06/07/2023

autour d'une charte qui se veut la plus opposable possible pour que les collectivités puissent garder la main sur leur stratégie d'aménagement du territoire. Par exemples, le développeur, avant de démarcher sur les terrains agricoles ou privés, sollicite l'accord de la collectivité avant le déploiement du projet, les porteurs de projets doivent proposer à la commune d'intégrer le capital ou tout au moins de proposer des mesures de compensation pour accompagner le développement du projet EnR et que la commune puisse bénéficier des retombées financières, etc. Cela fonctionne bien et 3D énergies est prêt à partager cette avancée avec Soélia.

M. Pommier indique qu'en Dordogne, c'est la Chambre d'agriculture qui porte cette démarche accompagnée par la SEM 24. Ils mettent en place des mesures pour l'agrivoltaïque car il y a de nombreux projets lesquels ne correspondent pas au territoire et qui enrichit surtout le développeur privé. Le monde agricole est réuni au travers du syndicat des énergies et de la SEM 24 pour recréer quelque chose de plus proche du territoire et développer ensemble un outil plus adapté au territoire.

Le Président est favorable pour adopter des mesures similaires pour le territoire de Tarn-et-Garonne.

M. Verbrugge, délégué de St Clair demande dans le cadre de l'éthique si la pollution visuelle est prise en compte car le survol des Deux-Sèvres n'est pas très joli et demande à connaître le rendement de ces éoliennes dont beaucoup sont parfois arrêtées.

Pour ce qui concerne la pollution visuelle, M. Viaud indique que la Députée, Delphine Batho a déposé un amendement sur la saturation. Le développement des éoliennes sur la zone du Mélois est arrêté et 3D énergies bloque les futurs projets des développeurs privés bien qu'ils aient été à l'origine développeur et précurseur. Quant au rendement des éoliennes qui tournent 97 % du temps dont 50 % du temps à faible puissance, leur facteur de charge à pleine puissance est entre 25 et 30 %. Pour comparaison, un parc photovoltaïque produit 2 à 4 fois moins (8 h/jour). Pour les parcs hydrauliques, les facteurs de charge sont identiques cela dépend des périodes de fortes précipitations qui permettent la charge à pleine puissance et inversement. Avec du charbon ou le nucléaire on est sur du 60 à 70 % mais on est là sur des énergies pilotables et non renouvelables. C'est le mix énergétique qui rend possible une production la plus homogène possible.

M. Verbrugge demande s'il est possible de construire des éoliennes beaucoup plus petites.

M. Viaud répond qu'une petite éolienne de moins de 50 m de haut installée au collège de Bressuire a une production anecdotique et son impact visuel reste important et entier en étant à proximité. Pour une éolienne classique (150 à 200 m de haut) le parc éolien est à 700 m des habitations.

M. Chanrion, délégué de Réalville demande ce qu'il en est du démantèlement et du retraitement des éoliennes en fin de vie.

M. Viaud précise que les éoliennes sont recyclables à 97 %. De manière réglementaire et obligatoire, le terrain doit être rendu à l'identique. Les fondations sont aussi démantelées. Ce qui est vrai pour les éoliennes est vrai également pour le photovoltaïque. Le démantèlement est assuré par Pôle énergie et les développeurs privés. S'ils venaient à disparaître, il y a un cautionnement obligatoire qui garantit le démantèlement.

M. Gayral indique la nécessité d'une excellente technique, d'une rigueur d'exécution, d'une mise en valeur des territoires et de leurs savoir-faire, un engagement dans la durée et un partenariat avec les acteurs du territoire. Il s'agit de valoriser le potentiel énergétique du département en conservant la valeur ajoutée dans l'économie locale. Il faut faire en sorte que les ressources naturelles ne profitent pas uniquement aux privés mais aussi aux collectivités.

M. Belrepayre, délégué de Molières demande qu'elle serait la tendance en Tarn-et-Garonne.

M. Bouet répond que l'éolien n'est pas prévu sur le département car le potentiel de vent est limité auquel s'ajoutent des contraintes réglementaires et techniques. Les projets portent sur du photovoltaïque car c'est une technologie parfaitement maîtrisée et qui est développée de façon rapide. Elle répond à une demande claire des collectivités, des entreprises privées ou d'autres partenaires. Il s'agit de pouvoir si ce n'est réduire sa consommation d'énergie au moins maîtriser une partie de sa facture. Que ce soit au sol, en toiture, en ombrières, en injection totale ou en autoconsommation, le photovoltaïque est le plus pertinent et il y a de nombreuses demandes qui vont permettre de démarrer l'activité.

Soélia travaillera également sur des projets qui ont des délais de développement plus long et un investissement à plus long terme. Le département de Tarn-et-Garonne est un département très agricole dans lequel la filière de méthanisation est très peu développée. L'objectif est un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et tous les acteurs intéressés par le sujet afin de réfléchir à une stratégie de structuration de cette filière autour de projets de méthanisation « paysanne » pour rester à hauteur d'hommes et non à taille industrielle. Le but est de développer des projets qui vivent en autarcie sur leur propre territoire et dont la valeur ajoutée reste là où ils sont implantés.

Soélia souhaite aussi travailler sur la mobilité décarbonée de concert avec le syndicat pour la partie véhicules électriques et bornes de recharge mais aussi de travailler sur des stations de gaz naturel (GNV), vert de préférence. Il y a un vrai potentiel sur le territoire, ne serait-ce qu'à Montauban où il y a des ambitions claires affichées et portées par le Grand-Montauban de faire circuler les bennes à ordures ménagères et bus de ville

08/08/2017 16:23
Reçu de l'État 2017 42033

au gaz vert. Aujourd'hui, Soélia peut se positionner comme l'acteur qui a la capacité d'investir et d'être le levier pour réaliser ce projet. Quant au potentiel hydroélectrique du département même si l'essentiel du potentiel est aujourd'hui exploité, il reste que quelques sites où des centrales pourraient être réalisées ou de venir comme un levier de financement supplémentaire pour aider un exploitant privé à augmenter sa capacité de production.

L'objectif est d'être un acteur important et incontournable de la transition énergétique sur le département et l'ambition d'investir 43 millions d'euros sur cinq ans traduit cette volonté.

M. Estanove, délégué de Mas-Grenier ne partage pas cette opinion sur les centrales électriques. Il y a 32 moulins sur la Gimone dont quatre fonctionnent correctement. Beaucoup de moulins pourraient être remis en état en traitant le problème de l'envasement. Il y a beaucoup de moulins qu'il faudrait remettre en état et pas uniquement sur la Gimone. Des investissements sont peut-être envisageables.

M. le Président reconnaît qu'il y a peut-être un recensement à faire mais les moulins de l'époque n'ont peut-être pas les potentiels pour alimenter des turbines avec un résultat économique suffisant.

M. Dupont, Maire et délégué de Faudoas indique avoir un projet de photovoltaïques sur sa commune de 1,5 ha environ. Il a pris contact auprès de nombreuses personnes sans avoir aucune réponse. Il est à la recherche de quelqu'un pour l'accompagner dans son projet. M. Bouet le contactera.

M. Serra, Maire de Bioule demande comment les Deux Sèvres ont géré la grande centrale au sol et le monde agricole. Il donne l'exemple de sa commune avec une société privée porteuse d'un projet. La Chambre d'agriculture a confirmé que les six terrains agricoles étaient très peu productifs. Les conditions exigées ont été respectées par la société (installation d'une bergerie et d'un hangar, surfaces mises à disposition de préférence pour l'installation d'un jeune agriculteur...etc). Aujourd'hui, c'est quelque chose qui fonctionne bien.

M. Viaud indique qu'il n'y a pas de centrales agrivoltaïques. Les centrales dans les Deux-Sèvres sont implantées sur d'anciennes carrières. Le souhait est de compléter la charte par une rubrique sur l'agrivoltaïque comme une sorte de labellisation car beaucoup d'agriculteurs les sollicitent. Le contact avec la Chambre d'agriculture continue pour avoir une motion qui est applicable et acceptable.

M. Gabach, Maire et délégué de Lamothe-Capdeville rappelle qu'une étude pour une production hydroélectrique avait été réalisée au Moulins d'Ardus qui est désaffecté. L'hydroélectricité est une énergie très vertueuse. Il souhaite évoquer de nouveau ce sujet car de nouvelles informations lui sont parvenues.

M. Chanrion : Un industriel veut poser des panneaux photovoltaïques sur 12 ha sur la commune de Réalville. A l'instar de ce qui devrait se faire avec le syndicat des déchets sur une ancienne déchetterie désaffectée, n'est-il pas souhaitable de mener en même temps un projet de récupération d'eau de pluie des panneaux pour alimenter un projet agrivoltaïque ?

M. Bouet indique que de manière générale le traitement de récupération de l'eau de pluie tombant sur les panneaux est obligatoirement pris en compte dans la conception d'un projet de ce type. Prévoir un système de récupération est possible avec l'ambition d'alimenter un projet précis. C'est un élément qu'il faut prévoir à la conception.

M. le Président invite les élus à poser toutes leurs questions en contactant M. Bouet pour qu'il réponde à leurs attentes. En matière de calendrier, il précise qu'à l'issue de l'assemblée générale du SDE 82, le SDE 79 et le conseil d'administration de la banque populaire d'Occitanie vont valider, chacun pour ce qui les concerne, leur participation. La seconde étape est la signature des statuts et le dépôt de ceux-ci au tribunal de commerce pour une obtention du numéro SIRET. Enfin, le conseil d'administration se réunira pour élire son Président, nommer le Directeur Général, valider le budget prévisionnel pour le premier exercice et les premiers projets pour lesquels il est prévu la création d'une commission. Le Conseil d'Administration se saisit et décide de tous les sujets ayant trait à la vie de Soélia.

M. Delachoux ajoute qu'au travers de la présentation et de l'objectif de cette SEM, on se rend compte du rôle que joue le syndicat sur un territoire comme celui du Tarn-et-Garonne. Les élus sont en charge de l'aménagement et du développement des collectivités et du territoire. A travers cette volonté, celle de s'occuper des énergies nouvelles à travers des partenariats des SEM qui ont déjà de l'expérience c'est celui de répondre aux attentes et aux besoins des territoires, des collectivités et en parallèle à des privés. Il est essentiel d'avoir compris le fonctionnement de cette SEM, ses objectifs et la complémentarité du syndicat. C'est un rôle fort et intéressant d'être des élus en charge de la gestion énergétique des territoires. Cette structure va et de façon très importante contribuer au maintien de l'économie locale reste sur le territoire local.

Les membres du Comité syndical décident de la constitution de la SEM SOELIA, approuvent les statuts, le pacte d'actionnaires, le plan d'affaires et désignent les représentants du SDE 82 au conseil d'administration de Soélia. Le Président est autorisé à signer et réaliser tout acte nécessaire à la création et immatriculation de Soélia.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Le Président rappelle les trois offres d'emploi en cours à savoir, un gestionnaire technique polyvalent du patrimoine mobilier et immobilier, un chargé d'affaires éclairage public et un adjoint au Chef du Service Évaluation des Politiques Publiques.

Pour pallier aux difficultés de recrutement, les membres du Comité syndical autorisent le Président à recourir à des agents contractuels.

◆ **Revalorisation RIFSEEP : avis du comité social territorial**

Le Président rappelle la délibération du 14 février 2023 par laquelle le Comité Syndical a approuvé les modalités de revalorisation du RIFSEEP, à compter du 1^{er} mars 2023, en faisant évoluer les groupes de fonction ainsi que le montant maximal par groupe de fonctions. Le comité social territorial (CST) a été consulté sur ce projet dans le cadre de sa compétence sur les questions relatives aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents.

Les membres du Comité Syndical prennent acte de l'avis favorable du CST du 6 avril 2023.

II - Informations

➤ **Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Mme Pineau rappelle que le schéma directeur IRVE est un schéma départemental mais qui se fait de manière coordonnée avec les autres syndicats d'Occitanie et les deux métropoles, Montpellier et Toulouse. La première version du schéma directeur remise par le bureau d'études a été analysée. Localement des modifications et des précisions sont à apporter. 34 communes ne comportent pas de point de charge (pdc) et le nombre de point de charge sur des bornes rapides paraît sous-évalué sur certains EPCI. Il est important de faire ses ajustements notamment en termes de volumétrie car le taux de réfaction des infrastructures ≤ 250 kVA est porté à 75%. Une commune non incluse dans le schéma directeur ne pourra pas bénéficier de ce taux. Sur le maillage territorial, pour éviter les zones blanches au niveau de ces 34 communes, il est proposé d'installer 2 pdc sur leur territoire, sans obligation, ce qui permettra aux raccordements de ces pdc de bénéficier du taux de réfaction à 75 % si un jour une borne y est implantée. Nous avons remarqué par ailleurs sur certains labels (Plus beaux villages de France) qu'il n'y avait pas la même proportion de pdc. Le syndicat propose de rendre homogène ce nombre de pdc pour les villages qui ont les mêmes labels touristiques. Quant aux communes de plus de 2000 habitants, il a été relevé des inégalités sur le nombre de pdc sur des parkings de vingt places. Le recensement doit être approfondi. Dans ce schéma, il convient également d'intégrer les stations -services qui n'y sont pas recensées. Mme Pineau attire l'attention des élus puisqu'ils ont jusqu'en juin pour faire apporter des corrections supplémentaires avant que ce document ne soit déposé en préfecture. Ce document est disponible sur l'extranet du syndicat.

Autre point lié à l'Entente Occitanie, il y a une réflexion sur un outil qui pourrait permettre d'assurer le suivi du déploiement du schéma directeur. L'outil proposé est une marque collective IRVE qui serait gérée au niveau départemental mais qui serait identique sur toute l'Occitanie.

L'objectif de cette marque serait de positionner les SDE, chacun sur leur département, en tant qu'observateur de la mobilité décarbonée, garant de la qualité d'un service d'intérêt public comme un rôle de médiateur et d'écoute des usagers. Les étapes du projet sont notamment le choix de la marque, l'élaboration d'un règlement d'usage, la création de la marque et la vérification de sa disponibilité. Les critères du règlement d'usage pourraient être des bornes ouvertes au public 24 h sur 24, un affichage clair de la tarification, le taux de disponibilité des bornes etc. Trois possibilités pour la structure juridique de cette marque : la marque individuelle, la marque de garantie mais les syndicats ne pourraient pas être porteur de la marque aussi on s'orienterait plutôt vers une marque collective dont les syndicats seraient les copropriétaires. Ce projet n'est qu'au stade de la réflexion.

Le Président du SDE 82 ajoute que la volonté des différents syndicats d'Occitanie à travailler sur cette labellisation, à cette marque donne du crédit à ce schéma directeur. Le positionnement des bornes dans le schéma directeur est très important dans la mesure où il permettra un accompagnement au raccordement avec un taux de réfaction de 75 % accordé par Enedis.

Membre du conseil d'administration de la FNCCR, M. le Président a questionné cette instance sur le virage qu'allaient prendre les collectivités en termes de mobilité électrique. Il rappelle que le SDE 82 a posé 93 depuis 2016 pour un investissement d'environ 1,3 million financé à 50 % par l'Ademe et 50 % par le syndicat.

082-258200575-20230620-DCS20230620_06-DE
Reçu le 08/07/2023

Avec la fin des véhicules thermiques en 2035, le schéma directeur doit répondre à cette évolution. Le SDE 82 gère le service public de l'électricité pour lequel il a des ressources pour faire face au déploiement des réseaux électriques notamment du Facé mais aucunement pour l'achat de bornes de recharge. Il s'interroge sur le financement à venir du service public de la mobilité électrique qui est une charge importante pour les collectivités.

Mme Berly, déléguée de Montauban, membre du Bureau syndical ajoute que le rôle du SDE 82 était de lancer le déploiement des recharges électriques. On parle de service public mais l'électricité pour la voiture n'est jamais qu'un carburant. Les collectivités ne sont pas responsables publiquement qu'il y a ou pas du carburant. Elle n'aimerait pas que les collectivités soient responsables de l'exploitation, de la maintenance et de l'approvisionnement de ce carburant l'électricité.

M. Chanrion indique que le prix de l'électricité doit prendre en compte le coût de la maintenance des bornes et que cela n'incombe pas à la collectivité.

M. Maerten, Directeur de la banque populaire d'Occitanie rappelle que la banque populaire est une banque mutualiste et coopérative et à ce titre elle appartient aux sociétaires. L'ambition des sociétaires est de donner toute notre force au développement économique, réinvestir 100 % des ressources sur le territoire. Notre travail est de collecter les ressources très souvent à court terme pour les transformer en crédits à long terme, carburants essentiels pour le développement économique. L'ambition est également de contribuer à la transition énergétique, être au plus près du territoire en affectant nos financements à la transition écologique en faisant les choses dans la cohérence. On travaille au quotidien avec les structures telles que les Chambres de Commerces et d'Industries, les Chambres des métiers, les collectivités. On a besoin de savoir, de mesurer, de calibrer les investissements que l'on va réaliser au travers de nos clients. C'est aller vers les attentes des clients et de nos sociétaires c'est faire de l'investissement solidaire et responsable. Pour terminer, merci d'avoir proposé de participer à ce projet Soélia.

➤ Le SDE 82 sur les réseaux sociaux

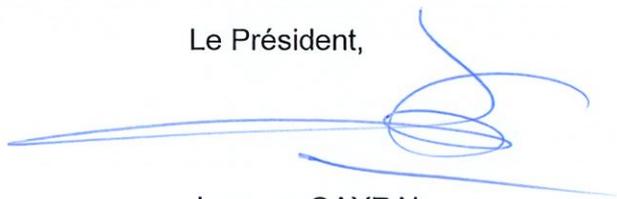
Les objectifs sont d'accroître la notoriété du SDE 82 et apporter une plus grande visibilité de ses actions au quotidien. L'activité du syndicat peut se suivre sur trois réseaux sociaux : Twitter, Linked in et Facebook.

M. le Président profite de cette assemblée générale pour remercier Françoise Sorbet qui part à la retraite à compter du 1^{er} mai 2023. Il la remercie pour toutes ses années de travail passées à ses côtés en tant qu'assistante du Directeur et chargée de communication. Depuis 2013, elle élabore les communiqués de presse, les articles pour les bulletins municipaux, les fiches thématiques sur les énergies renouvelables, le rapport d'activité, le site internet et la préparation logistique des assemblées générales ainsi que la mise en place du vote électronique et de l'émergence digital. M. Gayral lui remet la médaille d'honneur du syndicat départemental d'énergie. M. Ibres, référent communication du syndicat lui remet une composition florale.

Mme Sorbet est très touchée par ces marques de reconnaissance. *« J'ai passé presque trente années au syndicat, des années professionnellement très heureuses. Aujourd'hui je suis aussi très heureuse de partir à la retraite ! Je change de région et part pour les Hautes-Pyrénées avec pleins de projets. Je penserai de temps en temps à vous ! Je vous remercie. »*

Le Président clôture la réunion et remercie les élus de leur participation et les invite à se rejoindre au goûter.

Le Président,



Jacques GAYRAL